# INKCUPS

Page: 1/10

### Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: S1 Yellow LED Cure Ink

Code du produit: S1

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit Encres et toners

Emploi de la substance / de la préparation Encres d'imprimerie

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Inkcups Now, LLC 310 Andover Street Danvers, MA 01923 - USA 1-978-646-8980

#### **Producteur/fournisseur:**

Inkcups Now, LLC 310 Andover Street Danvers, MA 01923 USA Inkcups Europe GmbH Gewerbestrasse 15 57258 Freudenberg - Germnay T +49 2734 4782050 info@inkcups.com

Service chargé des renseignements: compliance@inkcups.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Verisk 3E Europe Non-Specific: +1 760 476 3962; Access Code: 335740

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger









GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement Danger

### Page: 2/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 1)

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-Propenoic acid, 2-[2-(ethenyloxy)ethoxy]ethyl ester

Tetrahydrofurfuryl Acrylate

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Neopentylglycol(PO)2 Diacrylate

2-phenoxyethyl acrylate

oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine

propylidynetrimethanol, propoxylated, esters with acrylic acid

#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

### **Indications complémentaires:**

le mélange contient 11,5 % de composants dont la toxicité est inconnue

2.3 Autres dangers Pas d'autres informations disponibles.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### **Composants dangereux:**

CAS: 86273-46-3	2-Propenoic acid, 2-[2-(ethenyloxy)ethoxy]ethyl ester	≥ 25 - ≤ 50%
	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 84170-74-1	Neopentylglycol(PO)2 Diacrylate	≥ 2,5 - < 25%
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 2399-48-6	Tetrahydrofurfuryl Acrylate	≥ 10 - < 25%
	Repr. 1B, H360; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2,	
CAS: 2399-48-6	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317 Tetrahydrofurfuryl Acrylate	≥ 10 - < 25%

(suite page 3)

Page: 3/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

### Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

		(suite de la page 2)
CAS: 48145-04-6	2-phenoxyethyl acrylate	≥ 3 - < 10%
	Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1A, H317	
CAS: 75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	$\geq 2.5 - \leq 10\%$
EINECS: 278-355-8	Repr. 1B, H360Fd; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 53879-54-2	propylidynetrimethanol, propoxylated, esters with acrylic acid	≥ 2,5 - < 10%
	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 162881-26-7	oxyde de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)phénylphosphine	2,5 - 10%
ELINCS: 423-340-5	Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 71868-10-5	2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	≥ 0,3 - < 2,5%
ELINCS: 400-600-6	Repr. 1B, H360FD; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 119313-12-1	2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	≥ 0,25 - < 0,3%
ELINCS: 404-360-3	Repr. 1B, H360D; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
SVHC	<u> </u>	

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

71868-10-5 2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one

119313-12-1 2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Movens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

(suite page 4)

### Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### **Protection des mains:**



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

Page: 5/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

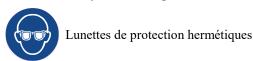
#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux/du visage



# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physiqueLiquideCouleur:Jaune

Odeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion/point de congélation:Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullitionNon déterminé.InflammabilitéNon applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.Point d'éclairNon applicable.Température de décomposition:Non déterminé.pHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématiqueNon déterminé.Dynamique:Non déterminé.

Solubilité

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité:Non déterminée.Densité relativeNon déterminé.Densité de vapeur:Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

**Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives:**Le produit n'est pas explosif.

(suite page 6)

Page: 6/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 5)

Changement d'état

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant Aérosols néant Gaz comburants néant Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant Explosibles désensibilisés néant

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 986 - 998 mg/kg

86273-46-3 2-Propenoic acid, 2-[2-(ethenyloxy)ethoxy]ethyl ester

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)

2399-48-6 Tetrahydrofurfuryl Acrylate

Oral LD50 928 mg/kg (rat)

53879-54-2 propylidynetrimethanol, propoxylated, esters with acrylic acid

Oral LD50  $\geq$  2.000 mg/kg (rat)

71868-10-5 2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one

Oral LD50 500 mg/kg (ATE)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 7)

### Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 6)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

541-02-6 Decamethylcyclopentasiloxane: Liste II 556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane: Liste II 540-97-6 dodecamethylcyclohexasiloxane: Liste II

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Toxique chez les poissons.

### Autres indications écologiques:

#### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR -

Page: 8/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 7)

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** 

**IATA** 

UN3082

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Neopentylglycol(PO)2 Diacrylate, Tetrahydrofurfuryl

Acrylate)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

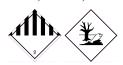
LIQUID, N.O.S. (Neopentylglycol(PO)2 Diacrylate, Tetrahydrofurfuryl Acrylate), MARINE POLLUTANT

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Neopentylglycol(PO)2 Diacrylate,

Tetrahydrofurfuryl Acrylate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA



**Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.

**Étiquette** 9

14.4 Groupe d'emballage

**Stowage Category** 

ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Marquage spécial (ADR):

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90
No EMS: F-A,S-F

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR
Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)

5L
Code:

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Α

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

ml 3

Catégorie de transport 3 Code de restriction en tunnels (-)

**IMDG** 

Limited quantities (LQ) 5L Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
(suite page 9)

- FR —

Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 8)

"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (NEOPENTYLGLYCOL(PO)2 DIACRYLATE, TETRAHYDROFURFURYL ACRYLATE), 9, III

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 30

<u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u>

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148** 

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 toluène: 3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 toluène: 3

**Prescriptions nationales:** 

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

71868-10-5 2-méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one

119313-12-1 2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

### **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2025 Numéro de version 1.0 Révision: 10.09.2025

### Nom du produit: Yellow LED Cure Ink

(suite de la page 9)

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H360D Peut nuire au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 4